



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

@snupoleemploi | www.snutefifsu.fr
syndicat.snu@pole-emploi.fr

Fusion des Régions

L'avis du SNU au CCE du 16 juin 2015

Le Comité Central d'Entreprise de Pôle emploi du 16 juin 2015 vient d'être consulté sur « les modalités de mise en œuvre, dans le cadre de la réforme territoriale, du regroupement des établissements au sein de Pôle emploi ».

Cinq éléments essentiels retiennent l'attention du SNU :

1 : Un dialogue social dégradé

Dégradé est certainement un doux euphémisme !

En CCE, nous avons traité ce sujet au pas de charge en seulement 2 fois 3 ou 4 heures. Et pourtant, l'avenir des personnels, des usager-es et du service est en jeu.

Le SNU a proposé d'ouvrir une négociation nationale visant à fixer une méthode et des moyens pour garantir tous les droits des **30.000** collègues concernés par la loi du 16 Janvier 2015. Cette demande, qui a été formalisée dans un courrier au Directeur Général, n'a trouvé aucune réponse. Nous le regrettons !

2 : La sémantique, bombe à brouillard idéologique et juridique utilisée par la DG

La Direction Générale tente de berner le personnel lorsqu'elle utilise le vocabulaire de « regroupement des établissements ». Le SNU et les personnels ne sont pas dupes ! Il s'agit bel et bien d'une FUSION d'établissements avec toutes les conséquences sociales et juridique que cela implique.

Et n'en déplaise à la Direction Générale, 16 établissements vont disparaître au 31 décembre 2015, pour laisser la place au 1^{er} janvier 2016 à 7 nouveaux établissements ayant chacun un nouveau SIRET.

Cela ressemble à du déjà vu en 2009/2010 et on en connaît les résultats.

3 : Mobilités géographiques et/ou professionnelles forcées, inacceptables pour le SNU

La Direction Générale affirme qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée. Elle reste plus vague sur l'aspect professionnel des mobilités.

Lorsque le SNU interpelle les DR préfigurateurs, les réponses sont malheureusement plus claires : « je ne peux vous garantir cette organisation que jusqu'en 2016 ». Autant dire demain !

Et la situation reste très inconfortable pour de nombreux collègues car nous ne savons pas encore où sera le siège des futures DR.

Lorsque le SNU exige zéro mobilité forcée, lorsque le SNU exige que ce principe devienne un droit pour tout le personnel, le Direction Générale botte en touche. Les personnels apprécieront.

4 : La continuité des droits de défense des personnels et de leurs représentations

La Direction Générale n'apporte aucune réponse claire sur le risque existant de carence d'instance de DP et CE, voire de CHSCT pour une période qui pourrait être longue, trop longue (jusqu'en mars 2016). Le SNU a une nouvelle fois demandé comment assurer dans cette période les prérogatives sociales du Comité d'Etablissement venant en aide aux vacances, aux gardes d'enfants, aux collègues confrontés à des difficultés ? Comment verser les Prestations Sociales et Culturelles de fin d'année ? De début d'année ? Avec quel budget ?

Aucune réponse précise de la Direction Générale.

5 : Il faut redéfinir et négocier les priorités, les moyens et les rythmes

La réorganisation des régions et son articulation avec les priorités fixées dans « la Feuille de route PE 2015 » reste une question essentielle. L'offre de service et son organisation mais aussi les conditions et les organisations de travail des personnels sont impactées. Les nouvelles priorités doivent être éclaircies, précisées et arbitrées.

Sur tous ces sujets, les réponses et les premiers choix apparents de la Direction Générale semblent pour le SNU Pôle emploi à tout le moins inconsistants et à certains endroits provocateurs à l'égard des personnels de Pôle emploi et de leurs représentant-es.

La DG nous impose de boucler le sujet le 16 juin 2015 au niveau national, et avant septembre prochain dans chacun des 16 Etablissements. Le SNU a exigé, au contraire, un calendrier réaliste et acceptable. La direction Générale a refusé !

Le SNU a exigé des moyens pour des réponses concrètes et mesurables par nos collègues dans les agences, les DR. Le SNU a affirmé que le personnel ne pourra pas tout porter sans une révision des priorités et sans moyens supplémentaires indispensables à leur mise en œuvre.

Mais la Direction Générale reste encore une fois sourde.

